

7^e ASSEMBLÉES PROVINCIALES DE L'UNION DU CLERGÉ BÉNINOIS

Les prêtres parlent de leurs conditions de vie

P. 5-7



Prêtres et évêques au cours des travaux de la 7^e Assemblée provinciale de l'Ucb au Grand Séminaire Saint Gall de Ouidah, le mardi 3 février 2026



Les prêtres de la province ecclésiastique de Parakou en procession pour la messe de clôture de la 7^e Assemblée provinciale de l'Ucb au Centre pastoral Saint Ambroise de Djougou, le 23 janvier 2026

ICI ET AILLEURS

"PÈLERINS
D'ESPÉRANCE DANS
LE SILENCE ET LA
CONTEMPLATION"

Nouveau
livre du Père
Raymond
Goudjo

P. 4

POINT DE VUE

ÊTRE CHRÉTIEN
AUTREMENT

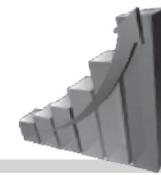
Lecture
théologique,
patristique
et intercultu-
relle de Mgr
Adoukonou

P. 11

LA DIPLOMATIE DU
SAINT-SIÈGE

Héritage
d'une longue
tradition

P. 10



PROROGATION DE L'AGOA

Bouffée d'oxygène pour les économies africaines

Alain SESSOU

L'African Growth and opportunity Act (Agoa) est une loi votée en 2000 par le Congrès américain pour faciliter les exportations des produits africains vers les États-Unis sans frais de douane. Cette loi est devenue caduque depuis septembre 2025. Fort heureusement, celle-ci vient d'être prorogée jusqu'au 31 décembre 2026. Les économies d'une trentaine de pays, dont celle du Bénin, pourraient en profiter.

Signée par le président d'alors Bill Clinton, la loi Agoa, a facilité l'accès au marché américain à plusieurs produits africains avec des avantages économiques non négligeables. En autorisant le mois dernier sa prorogation jusqu'au 31 décembre 2026, le président Donald Trump tient à l'objectif principal de cet Accord : soutenir les économies des pays africains en leur facilitant l'accès au marché américain. Ceci à condition que dans ces pays règne le pluralisme politique où s'appliquent strictement les règles de l'économie libérale.

Le respect des droits de l'homme et la lutte contre la



La promotion de cajou de qualité du Bénin, transformé ou non est un gage pour être placé sur le marché américain

corruption sont des critères indispensables. À l'aune des critères définis, 32 pays africains sont éligibles pour bénéficier de cette prorogation. Plus de 1.800 produits issus de ces pays dans le cadre de cet Accord sont exonérés des droits de douane. Selon certaines statistiques officielles, l'Agoa a permis de stimuler les économies locales dans les pays concernés, tout en créant des milliers d'emplois directs ou indirects. En 2024, les exportations africaines dans le cadre de l'Agoa ont atteint 9 milliards de dollars, selon certaines sources.

Opportunités pour le Bénin

Au Bénin en 2023, les exportations vers les Etats-Unis ont atteint 6,56 millions de dollars, soit environ 4 milliards de Fcfa. Les produits exportés sont de deux ordres. Il s'agit des produits agricoles (noix de cajou, beurre de karité, igname, etc.) et des produits manufacturés (textiles, habillement, etc.). Avec la prorogation de l'Agoa, le Bénin peut tirer le maximum de profit en exploitant à fond ses opportunités agricoles. De ce point de vue, il peut mettre de façon ingénueuse la pédale forte

sur trois leviers : la production de l'ananas, du cajou et du coton. En effet, la demande d'ananas frais aux États-Unis est chiffrée en 2022 à plus d'un million de tonnes. Avec une production annuelle de près de 500.000

tonnes en 2023, le Bénin peut se positionner sur le marché américain, surtout que la qualité des ananas béninois est recherchée. Il en est de même du cajou avec plus de 200.000 tonnes, selon le ministère en charge de l'Agriculture.

Par ailleurs, selon les derniers chiffres officiels disponibles, des usines de la Zone industrielle de Glo-Djigbé (Gdiz) produisent une variété de fibres et de textiles. On peut citer entre autres : 6,3 millions de T-shirts par an, 6,3 millions de polos par an, 4,2 millions de pyjamas par an, 4,2 millions de leggings par an. Et quand on sait que d'autres qualités de tissus sont conçues pour le reste du monde, l'Agoa se présente comme une grande opportunité pour la prospérité de l'économie béninoise. Mais le gros défi, c'est de recourir moins aux engrains chimiques souvent rejetés par les États-Unis pour la culture de ces produits.

Pays éligibles

Afrique du Sud, Bénin, Bostwana, Cameroun, Cap-Vert, République du Congo, République Centrafricaine, Djibouti, Côte d'Ivoire, Eswatini, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Tanzanie, Tchad, Zambie.

Sources : AGOA



ÉCOLOGIE

Mon kit de survie

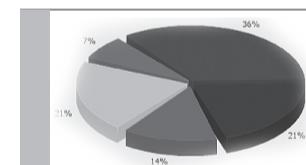
Le cri des pauvres et le cri de la terre

Parmi les thèmes centraux de l'encyclique *Laudato si'* (Pape François, 2015), figure en bonne place le cri des pauvres, étroitement lié au cri de la Terre, notre Maison commune. Le Pape François, de vénérée mémoire, rappelle que la crise climatique est la conséquence directe de la rupture de nos liens avec le Créateur, avec la création et entre nous-mêmes. Les signes de cette rupture avec le Créateur deviennent de plus en plus manifestes. Il suffit d'observer la place accordée au Créateur dans les grandes décisions : elle est quasi inexistante. Ce qui prime, c'est souvent le libertinage, la primauté des classes aristocratiques sur les classes défavorisées et vulnérables.

On tente de vider le Créateur du monde qu'il a créé, en le réduisant à une idée abstraite ou inventive. Certains vont même jusqu'à se demander si Dieu existe vraiment. Pourtant, la réponse à cette question - s'il en est une aujourd'hui - se trouve dans la dégradation que nous constatons malgré les progrès de la médecine, les stratégies bancaires et financières qui, chaque année, conduisent à la des milliers d'entreprises et plongent des populations entières dans des formes de dépression meurtrière. L'homme sans le Créateur est un fleuve sans source.

La rupture avec la Création se manifeste par la dégradation massive de nos milieux de vie, au seul profit d'ambitions de développement effrénées. Des forêts sont détruites pour ériger de grands immeubles qui, souvent, deviennent des éléphants blancs. On oublie que nous avons bien plus besoin des arbres pour survivre sur Terre que de ces constructions qui n'apportent qu'un bénéfice économique éphémère. Le manque de nourriture et l'absence de soins de santé primaires pour les malades illustrent le gouffre qui sépare les classes sociales : entre pauvres et riches, entre l'Occident et le Tiers monde, entre ceux qui se considèrent « supérieurs » et les autres qui sont sans espoir d'un lendemain meilleur. Pour y remédier, nous devons revenir à la loi naturelle qui nous invite à éviter le mal et à toujours faire le bien.

Père Bidossessi Aurel DOHOU



LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

2.772

Dans le cadre du processus de mise en service des marchés modernes, le marché de friperie précédemment situé à Mlissébo, à Cotonou, a été transféré au PK3, route de Porto-Novo. Il a été inauguré le 3 février dernier. En attendant la poursuite de l'étude des dossiers, l'Agence nationale de gestion des marchés (Anagem) a indiqué que 2.772 revendeurs sont installés et vaquent à leurs occupations. Selon les chiffres communiqués par les responsables de cette Agence, on peut en déduire que plus de 1.700 autres revendeurs attendent de trouver un emplacement adéquat au PK3. Répondant aux normes modernes, le marché de friperie du PK3 est composé de 1885 étals, 266 hangars, 276 boutiques, 88 espaces tailleurs et 98 espaces buanderies. Par ailleurs, le marché a en son sein 24 restaurants, 20 magasins, 36 magasins demi-gros. À tout ceci, il faut ajouter le bloc administratif pour gérer au quotidien le marché. On ne saurait occulter les deux blocs sanitaires et une agora pour les ventes foraines.

De toute évidence, le dispositif mis en place pour accueillir les vendeurs de friperie depuis le début du mois de février répond aux standards internationaux. Ce qui tranche avec la précarité de l'ancien site de Missébo. Le cadre convient parfaitement à la dynamisation des activités liées à la filière. En effet, les conditions d'exercice et les conditions de travail se sont considérablement améliorées. Quelques couacs tout de même à prendre en compte pour mieux faire pour le reste des nouveaux marchés. Car pour une prévision de plus de 4.500 revendeurs de friperies à installer, 2.772 seulement ont pu être autorisés à exercer au lancement. Ceci est la preuve de la précipitation qui a entouré l'attribution des places. Cet écueil doit être évité pour la suite.

Smith



INSTALLATION DES 109 DÉPUTÉS DE LA 10^e LÉGISLATURE

Un septennat test

Le dimanche 8 février 2026, sous l'autorité du doyen du Bureau d'âge, N'Da Antoine N'Da, constitué au lendemain de la tenue des élections législatives du 11 janvier 2026, les 109 députés de la 10^e législature du Bénin ont été installés au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo. À la même occasion, les 7 membres du Bureau du Parlement sont élus, les présidents des cinq Commissions désignés ainsi que les présidents des deux groupes parlementaires. C'est parti pour 2.555 jours de mandat législatif qui porte la trame d'un test.

Alain SESSOU

« La 10^e législature s'installe dans un contexte que chacun connaît au plan national, au plan régional, au plan international. De tous côtés, à tout point de vue, c'est un contexte de grande concurrence internationale où il faut chercher le nécessaire pour honorer et assurer l'épanouissement de chacune et de chacun de nos concitoyens ». Ces premiers mots prononcés par le Professeur Joseph Djogbénou après son élection au poste de président de l'Assemblée nationale sont révélateurs de l'ampleur du défi qui attend ce Parlement qui inaugure le premier mandat de 7 ans dans l'histoire du Renouveau démocratique au Bénin. Cette installation intervient au lendemain du lancement de la « Vision Bénin 2060 Alafia, un monde de splendeur ». Ce que les Béninoises et Béninois sont en droit d'attendre du Parlement par rapport aux ambitions de son président, est extrêmement important. Le Professeur Joseph Djogbénou, dans son premier discours, a insisté sur la concrétisation des grandes réformes que le président Patrice Talon a initiées depuis 2016.

Ce mandat est inauguré dans un contexte où il est le premier à devoir poser les balises législatives pour « Vision Bénin 2060 Alafia ». Car les premiers pas sont déterminants pour tout projet de vision prospective qui trace les lignes du développement à long terme. Mais au-delà de cette considération, l'autre élément important pour le début d'un mandat législatif si particulier, c'est qu'une frange non négligeable de la classe politique se sent écartée à cause des textes législatifs querellés qui ne permettent pas l'organisation d'élections inclusives. Le président Joseph Djogbénou pourrait-il prendre des initiatives de leur relecture ? Et que dire des hommes politiques qui, pour



Les députés à la plénière du dimanche 8 février 2026

diverses raisons, sont maintenus hors du pays ? Quel sort va leur réservier cette 10^e législature ? À ces interrogations, le Parlement aura le temps de démontrer de quoi il est capable pour marquer l'histoire législative du Bénin.

Dans tous les cas, avec le contrôle total de l'Assemblée nationale gratifiée bientôt

par l'élection d'un président de la République adoubée par les deux partis dont sont issus les députés, le président Djogbénou a tout pour jouer sa partition. L'appartenance exclusive à la mouvance présidentielle des deux partis (Upr et Br) composant le Parlement ne saurait être un

prétexte pour banaliser leur mission principale : voter des lois et contrôler l'action du Gouvernement de façon sereine, digne et utile pour le pays. Tel est le grand chantier auquel fera face le président Djogbénou pour les 7 prochaines années et qui lui permettra de valoriser ou non la 10^e législature.

Djogbénou au perchoir : la récompense de la fidélité et de la loyauté



Le 6^e président du Parlement béninois depuis l'historique Conférence des Forces Vives de la Nation de février 1990 est connu. Son nom : Joseph Djogbénou. Il a été élu le dimanche 8 février dernier sans grande surprise. Au-delà de sa compétence avérée du rang d'un intellectuel accompli, son élection est beaucoup plus la consécration de sa fidélité et de sa loyauté vis-à-vis du pouvoir en place. En effet, avec le Mouvement Alternative citoyenne, le président Djogbénou était pressenti pour être candidat à l'élection présidentielle de 2016. Mais il va se désister dès l'annonce soudaine de la candidature de Patrice Talon qu'il a d'ailleurs soutenu

de façon désintéressée. Depuis lors, et ce jusqu'à son élection au poste de président du Parlement, il n'a plus jamais quitté le champ du président Patrice Talon. Il est d'ailleurs l'un des rares députés à ne militer jusque-là que dans un seul parti politique au sein de ce parlement qui regorge de personnes qui seraient au deuxième, troisième et quatrième parti politiques. Une sorte de nids de transfuges. Djogbénou a servi le président de la République à temps et à contretemps, au risque parfois de sa popularité.

Au renouvellement du mandat du président Talon en 2021, il a pris activement part à sa réélection du chef de l'État. Dans ces conditions tous les projecteurs étaient braqués sur lui pour être le dauphin du président sortant, le 12 avril 2026 prochain. Mais curieusement, ce n'étaient que des rumeurs. Mieux, c'est à cœur joie que Joseph Djogbénou présente le ministre d'Etat Romuald Wadagni comme le choix de son parti et celui de la formation politique d'Abdoulaye Bio Tchané. La fidélité et la loyauté ont pris sans doute par là. Soupçonné depuis 2016 d'être à l'origine de la plupart des textes législatifs sous la Rupture, Djogbénou n'a jamais courbé l'échine devant les accusations. D'où vraisemblablement la récompense de sa fidélité et de ses loyaux services.

A.S.

ÉDITORIAL

Michaël S. GOMÉ

Allègement des peines

À peine élu président de l'Assemblée nationale le dimanche 8 février 2026, le Professeur Joseph Fifamé Djogbénou lance un défi pertinent : réduire la peine. « Nous entamons cette 10^e législature enfin avec une pensée profonde pour les Béninoises et les Béninois qui sont dans la peine. Nous allons agir de sorte à diminuer cette peine quelle que soit la source, quelle que soit la cause. » À chaud, ce discours du cœur est sorti de sa bouche et a suscité l'espoir du peuple. Alléger les peines !

Bonne nouvelle, s'il en est encore besoin ! Car elle est au bénéfice de la population qui, dans son ensemble, serrait les ceintures depuis des années et au sein de laquelle certains se résignent à la mendicité. Elle est lourde, en effet, la peine des paysans qui ne sont pas satisfaits des revenus procurés par la vente de leurs produits, et qui ne jouissent pas pleinement des avantages de l'économie libérale. La peine des Aspirants aux métiers d'enseignant et d'autres métiers précaires pourrait aussi retenir l'attention des honorables députés. Il serait impossible d'exclure la peine des dialysés et autres personnes atteintes de maladies chroniques ou non, et qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour s'offrir les soins adéquats.

À ceux-là, il faut ajouter la peine de la gent féminine souvent méprisée dans nos maisons et institutions. La peine de tant de jeunes sacrifiés sur l'autel de l'utilitarisme jusqu'à ce que, par voie de raccourci, ils se résignent à faire de la politique une carrière. D'autres infortunés sont réduits à la débrouillardise dans les secteurs de l'informel. Il y a également la peine des enfants de la rue livrés à la vente à la sauvette afin de glaner une pitance.

Comment oublier la peine des consommateurs des biens et services qui les acquièrent à prix d'or ; celle de la majorité des Béninois qui boudent les consultations électorales pour une raison ou une autre ; celle des prisonniers, quel que soit le qualificatif, pour qui la sanction doit surtout être médicinale en vue de leur relèvement, et non pour leur affaiblissement jusqu'à ce que mort s'ensuive.

La liste n'est pas exhaustive et révèle l'ampleur de la tâche qui attend les heureux élus du Palais des Gouverneurs.



"PÈLERINS D'ESPÉRANCE DANS LE SILENCE ET LA CONTEMPLATION"

Nouveau livre du Père Raymond Goudjo

Florent HOUESSINON

La bibliothèque "Bénin Excellence" de la Faculté des sciences de la santé de Cotonou a abrité le vendredi 6 février 2026 la cérémonie de lancement du nouveau livre du Père Raymond Bernard Goudjo sur le silence contemplatif. Cela a eu lieu devant un parterre de parents, amis, prêtres et religieuses.

Le Père Raymond Bernard Goudjo offre souvent au public une réflexion profonde mais accessible à travers ses livres. Expert en Doctrine sociale de l'Église et théologien par ailleurs, son discours pourrait a priori être destiné « aux initiés ». Mais il n'en est rien, puisqu'il puise sa matière dans le quotidien de l'homme pour le rejoindre. La rédaction de *Pèlerins d'espérance dans le silence et la contemplation* s'inspire de trois faits banals : 1. l'année jubilaire 2025 dont le thème portait sur *Pèlerins d'espérance* ; 2. les deux messages d'une pièce de monnaie découverte chez son Professeur de thèse en Allemagne : *l'espérance est ta meilleure amie, quand arrivera-t-elle ?* (sur la face) et *elle est en quête de votre personne, où est-elle ?* (sur la pile) ; 3. la retraite chez les Moniales de Notre-Dame de l'Écoute à Parakou.

Cause des peurs structurelles

La présentation faite par José Gandaho, journaliste et collaborateur extérieur de *Radio Immaculée Conception*,

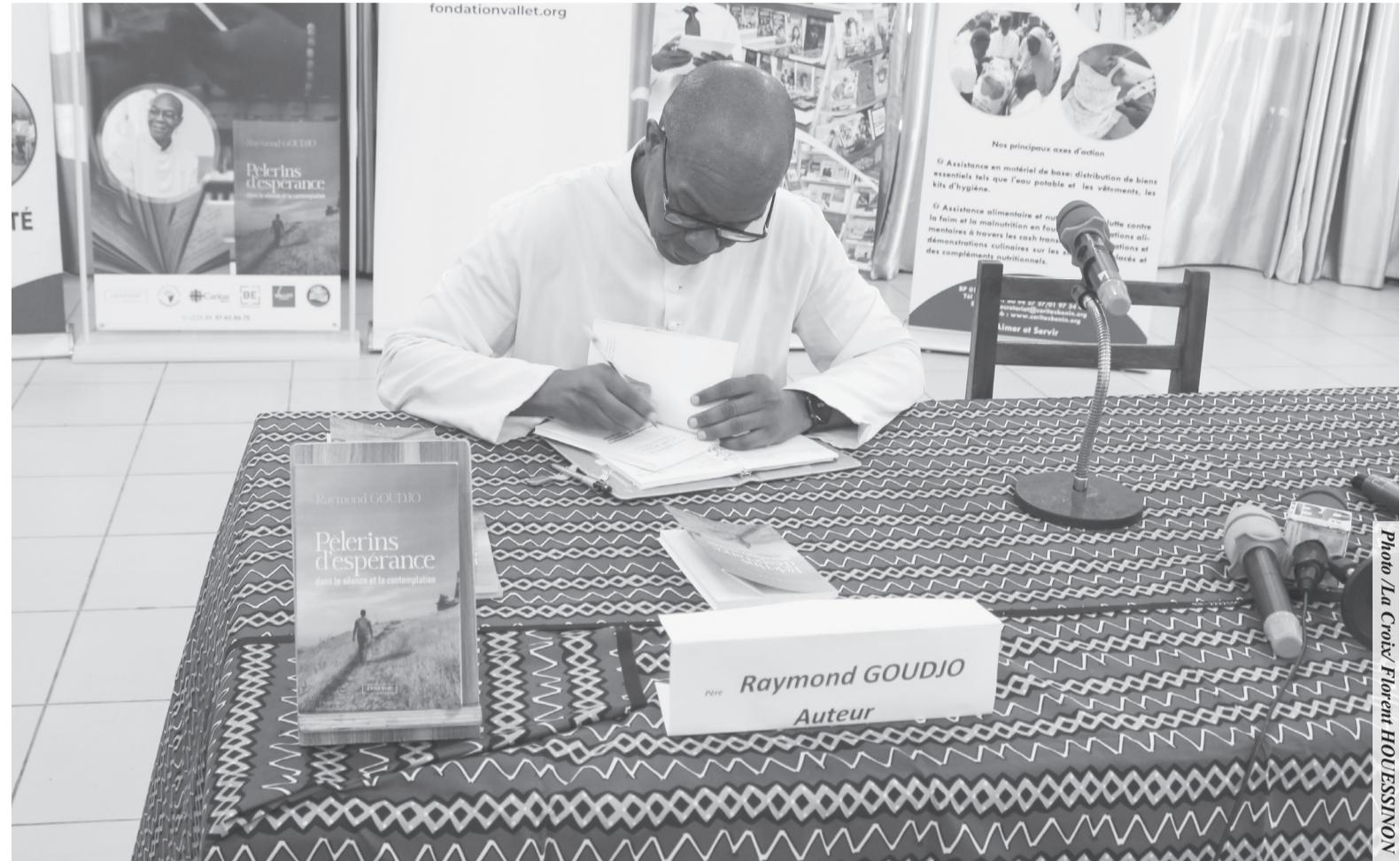


Photo /La Croix/ Florent HOUESSINON

L'auteur en train de dédicacer son livre aux premiers lecteurs

a mis en exergue le silence et le « prédicat contemplé » comme sujets principaux de l'ouvrage. « Le discours de *Pèlerins d'espérance dans le silence et la contemplation* se rapproche du fait des béatitudes de par son caractère, son style. Il s'agit d'un discours renversant, un message direct et fou au regard de la sagesse humaine. Pourtant, ce discours des béatitudes est bien celui qui invite à faire demeurer notre cœur en Dieu pour avoir le repos », déclare-t-il. Les images de la première de couverture

sont chargées de sens : un Africain qui marche sur un pré d'herbes jaunies par le soleil et la sécheresse, avec un bâton en main. Ceci « pour symboliser la rigueur ascétique des conditions climatiques, surtout dans les régions montagneuses comme semble indiquer le point incliné vers le haut du paysage devant le marcheur. Ce livre est une mise en garde contre les vents contraires, les peurs structurelles », commente José Gandaho.

Le Père Raymond Goudjo

identifie trois niveaux de peurs structurelles : on a peur de manquer du pain ; on a envie de posséder pour posséder ; plus grave, on est tenté de planer au-dessus du Temple. Selon lui, il faut retourner au silence, non pas en termes d'absence de paroles, ni d'actions mais dans « l'ordre de vivre et de mettre tout en harmonie », comme dans le récit de la Création. Il caricature : « Médicalement parlant, on dit que la bonne santé, c'est le silence des organes. Or le silence des organes n'est pas le non-fonctionnement des organes. Quand les organes

sont silencieux, ça veut dire que tout marche bien. Mais quand on commence par avoir des maux de ventre, de tête, c'est signe que quelque chose ne va pas ». L'ouvrage est publié aux Éditions Légende et est disponible à la librairie Savoir d'Afrique. Ancien Recteur du Grand Séminaire Mgr Louis Parisot de Tchanvédji, le Père Raymond Goudjo a écrit entre autres ouvrages : *Le vrai visage du Christ, Sainte Véronique; Fraternité : Démission perpétuelle de soi-même ; La démocratie en Afrique: les vieux démons se réveillent*.

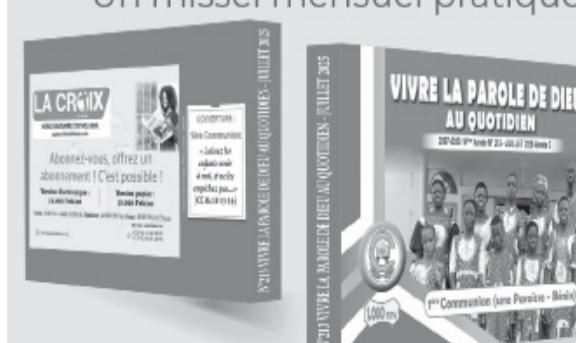


Photo /La Croix/ Florent HOUESSINON

Le public au cours de la cérémonie de lancement

VIVRE LA PAROLE DE DIEU AU QUOTIDIEN

Un missel mensuel pratique pour :



- méditer
- prier
- vivre

Abonnement disponible

sur support papier et en version électronique

10.800 FCFA

7.800 FCFA

SERVICE COMMERCIAL
INFOLINE 01 94 69 89 89
01 66 58 14 14

7^e ASSEMBLÉES PROVINCIALES DE L'UNION DU CLERGÉ BÉNINOIS

Les prêtres parlent de leurs conditions de vie

Réunis en janvier à Djougou pour la province ecclésiastique de Parakou, puis en février à Ouidah pour la province de Cotonou, les prêtres du Bénin ont tenu leurs Assemblées provinciales biennales. Au cœur des échanges : les conditions sanitaires, matérielles et financières du prêtre béninois aujourd'hui. Deux rencontres distinctes, mais d'une même urgence ecclésiale portée par un fort esprit de fraternité et d'engagements concrets dont l'établissement d'un mémorandum rassemblant l'ensemble des mesures préconisées.

► Désir de marcher ensemble dans la solidarité

Innocent ADOVI

À six heures du matin, dans la fraîcheur de Djougou, des prêtres en survêtement troquent momentanément l'aube contre le maillot de sport. La scène pourrait surprendre. Elle traduit pourtant un message à savoir qu'en 2026, l'Union du clergé béninois (Ucb) a décidé de parler de la santé des prêtres, de leur subsistance et de leur dignité.

Djougou, l'effervescence fraternelle

Du 19 au 23 janvier 2026, près de 150 prêtres issus des diocèses de Natitingou, N'Dali, Kandi, Parakou et Djougou ont convergé vers la cité des Kpétioni. Très vite, le Centre pastoral Saint Ambroise de Djougou est devenu l'épicentre des embrassades fraternelles, des chants partagés, des éclats de rire et des prières communes. Dès l'ouverture de l'Assemblée, Mérémé Yokossi, Secrétaire national de l'Ucb, a annoncé trois innovations : le sport matinal quotidien, l'introduction d'outils numériques avec des QR codes pour le suivi des travaux, et surtout la volonté assumée de renouveler la fraternité sacerdotale par des temps de convivialité. La messe d'ouverture a été présidée par Mgr Bernard de Clairvaux Toha, évêque de Djougou, en présence de Mgr Martin Adjou, évêque de N'Dali, et de Mgr Antoine Sabi Bio, évêque de Natitingou et président de la Commission



Photo La Croix/ Florent HOUESSINON

Au Grand Séminaire Saint Gall, les prêtres en séance de travail

épiscopale chargée du clergé et des Séminaires. Elle a replacé les travaux sous le regard du Christ.

La conférence inaugurale du Père Max-Cyr Lafia a décrit la réalité marquée par de fortes disparités sanitaires, matérielles et financières, tout en appelant à une conversion personnelle et communautaire. Sobriété, solidarité, meilleure organisation et courage de réformes structurelles sont proposés

comme pistes de solutions. Les échanges dans les panels ont permis d'aborder la vulnérabilité sanitaire du prêtre, l'isolement de certains et la précarité de la vieillesse sacerdotale. L'Assemblée de Djougou a formulé des résolutions (cf. Communiqué final, extraits, p.7).

Ouidah, la maturation des propositions

Du 2 au 6 février 2026,

les diocèses de Dassa-Zoumè, Abomey, Lokossa, Porto-Novo et Cotonou ont poursuivi la réflexion à Ouidah, avec un effectif de 350 prêtres environ. Cette Assemblée provinciale a approfondi les pistes ouvertes par celle de Djougou, dans le cadre spirituel du Grand Séminaire Saint Gall de Ouidah. Ici aussi, le sport matinal s'est imposé comme un symbole fort d'un clergé désireux de prendre soin

de lui-même. Les conférences, les panels interdisciplinaires et les rencontres avec les évêques et le Nonce Apostolique près le Bénin et le Togo ont permis d'affiner les propositions (cf. Communiqué final, extraits).

Les évêques ont, de leur côté, réaffirmé la grandeur du sacerdoce tout en invitant à un réalisme pastoral et courageux. La mission ne peut s'épanouir durablement si le prêtre vit dans l'angoisse du lendemain. La perspective des états généraux sur la formation dans les Séminaires et les projets de structuration économique de l'Église témoignent d'une volonté d'aller au-delà des paroles. À Djougou comme à Ouidah, une conviction s'est imposée : la question des conditions de vie du prêtre n'est ni une revendication corporatiste ni un luxe. Elle touche au cœur même de la mission de l'Église. En décidant d'adresser un mémorandum à la Conférence épiscopale du Bénin, l'Ucb affirme sa responsabilité et son désir de marcher ensemble. Reste désormais le plus délicat : transformer l'élan fraternel et la richesse des résolutions en actes durables.



Photo Ucb/Djougou/Ulrich AGAVOYÉDO

Clôture de l'Assemblée provinciale à Djougou en présence de Mgr Antoine Sabi Bio et Mgr Bernard Toha

7^e ASSEMBLÉES PROVINCIALES DE L'UNION DU CLERGÉ BÉNINOIS

► Passer à la solidarité concrète

(Propos recueillis par Didier HOUNKPÈKPIN & Innocent ADOVI)

« Poser les bases sûres pour garantir une honnête subsistance »



Mgr Antoine Sabi Bio
Évêque de Natitingou,
président de la
Commission chargée du
Clergé et des Séminaires

le devoir de chercher et de trouver ensemble les voies et moyens pour la mise en œuvre des propositions issues de cette 7^e Assemblée provinciale tenue dans les deux provinces ecclésiastiques de Cotonou et de Parakou. Que les résultats de nos assises ne soient pas des documents de bibliothèque, mais des boussoles pour la recherche de solutions communes et durables !

La réflexion sur la vie matérielle du prêtre béninois est plus qu'une nécessité. C'est une urgence. Les évêques se réjouissent déjà et souhaitent que cette 7^e Assemblée provinciale soit une belle occasion d'en discuter afin de poser les bases sûres pour garantir une honnête subsistance aux prêtres béninois. Voici ce que nous dit le Code du Droit Canonique en vigueur : « Les prêtres consacrent leur vie au service de Dieu en accomplissant la fonction qui leur est confiée ; ils méritent donc de recevoir une juste rémunération » (Can. 281). Et le Saint Concile Vatican II renchérit : « Là où rien d'autre n'existe pour assurer cette juste rémunération aux prêtres, faire le nécessaire pour leur assurer un niveau de vie suffisant et digne, est à proprement parler, une obligation pour les chrétiens, puisque c'est à leur service que les prêtres consacrent leur activité » (*Presbyterorum Ordinis*, n°20). Nous sommes donc tous concernés et nous avons

ce thème. J'exprime également le souhait, en ce qui concerne le domaine de la santé, que nos réflexions n'excluent pas nos frères et sœurs démunis, qui n'ont pas assez de moyens pour se soigner convenablement, et pour qui les solutions proposées par l'État sont encore inaccessibles ou insuffisantes. L'injonction : « *Donnez-leur vous-mêmes à manger* » est adressée aux disciples et non aux foules. C'est à nous aujourd'hui d'y donner une réponse concrète.

« Il faut être membre de cette Union de façon existentielle »

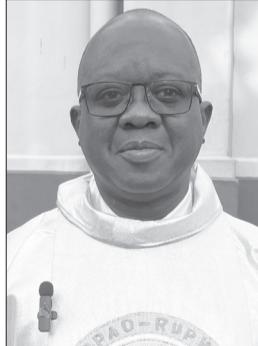


Père André Kpadonou
Animateur spirituel
coopérateur/Cpcbg-
Zagnanado

Je n'étais pas le plus âgé de cette Assemblée. Il y avait le Père Julien Pénoukou, 83 ans et le Père Cyprien Tindo qui a plus de 80 ans. J'ai toujours cru à l'Ucb et j'y croirai jusqu'au bout. Comme prêtre, on est par essence de l'Ucb. Mais il faut être membre de cette Union de façon existentielle. J'encourage les jeunes prêtres à y croire, à y militer et à faire l'effort d'être frères, et d'accueillir l'autre comme frère.

Quant au thème traité cette année, il est très pertinent. Il y a une certaine urgence, une certaine nécessité de réfléchir sur la santé physique, mentale, intellectuelle et morale du prêtre béninois. L'aspect physique, matériel et financier de son ministère est non négligeable. Mais il faudrait aussi, comme l'a rappelé le Père Julien Pénoukou d'ailleurs, des fondements basiques pour pouvoir réellement tendre vers cet idéal d'un mieux-être matériel, financier et sanitaire des prêtres.

« Ces assises nous appellent à l'action »

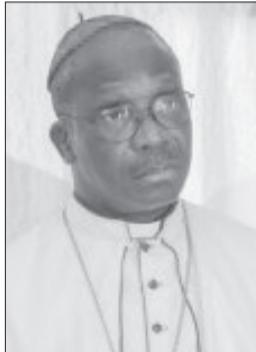


Père Hubert Kédowidé
Délégué national de
l'Ucb

Ces assises sont pour nous une grâce exceptionnelle qu'il nous faut accueillir comme un signe manifeste de la Providence divine, qui nous offre gracieusement cette année nouvelle au sortir de celle jubilaire de l'espérance qui nous a comblés de tant de grâces ; mais qui nous appelle aussi à l'action face aux situations de difficultés de notre Église, et surtout de notre clergé dont certains membres nous ont quitté quelquefois dans le dénuement ou foudroyés brutalement par la maladie. Ces départs interpellent nos consciences et poussent à une réflexion urgente pour l'Épiphanie d'une solidarité non plus au bout des lèvres mais plus agissante aux niveaux spirituel, affectif, sanitaire, financier et matériel pour des conditions de vie digne, afin que les prêtres béninois puissent désormais exercer leur ministère avec dévouement et sérénité.

Même si le sacerdoce, comme l'affirmait un prélat africain, n'est pas une fonction qui appelle à un salaire, mais une onction qui rappelle le calvaire, un prêtre qui doit se battre nuit et jour pour sa survie quotidienne ou pour avoir le minimum pour son bien-être sanitaire, peut-il avoir le temps et les ressources nécessaires pour mener à bien son ministère spirituel ? Autrement dit, même si les prêtres sont appelés à être des témoins de pauvreté et de détachement, ne doivent-ils pas disposer des ressources minimales pour nourrir leur propre corps, se déplacer, se soigner et surtout pour financer leurs activités pastorales et sociales ? Ma prière est que ce séjour de Ouidah devienne inoubliable et soit à jamais gravé dans les annales de notre histoire commune, pour que désormais le prêtre soit au meilleur service du peuple de Dieu.

« C'est à nous aujourd'hui de donner une réponse concrète »



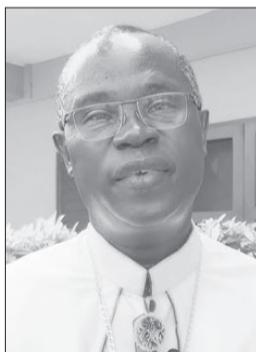
Mgr Roger Houngbédji
Président de la
Conférence épiscopale
du Bénin

Voulue par nos aînés comme un creuset de communion et d'échanges, l'Union du clergé béninois (Ucb) est devenue aujourd'hui le précieux creuset qui favorise nos rencontres au plan national et provincial, pour mieux nous connaître et pouvoir marcher la main dans la main. Je suis heureux de voir combien le thème des présentes assises rejoint celui adopté par l'Archidiocèse de Cotonou pour les deux prochaines années, à savoir la question de l'auto-prise en charge à partir de l'injonction de Jésus : « *Donnez-leur vous-mêmes à manger* ». Ce thème, au-delà des considérations pratiques, économiques et organisationnelles, est une vive interpellation par rapport à notre capacité à nous mettre ensemble. Nous mettre ensemble comme une même Église-Famille de Dieu au Bénin pour affronter les défis communs.

Avant d'être une question économique, c'est une question de foi, théologique et spirituelle. Je souhaite donc que nos réflexions tiennent compte de la dimension théologique de

ce thème. J'exprime également le souhait, en ce qui concerne le domaine de la santé, que nos réflexions n'excluent pas nos frères et sœurs démunis, qui n'ont pas assez de moyens pour se soigner convenablement, et pour qui les solutions proposées par l'État sont encore inaccessibles ou insuffisantes. L'injonction : « *Donnez-leur vous-mêmes à manger* » est adressée aux disciples et non aux foules. C'est à nous aujourd'hui d'y donner une réponse concrète.

« Éviter le "chacun pour soi" »



Mgr Aristide Gonsallo
Évêque de Porto-Novo

L'esprit de fraternité et de communion doit effectivement présider aux démarches que nous entreprenons pour répondre à la question des conditions de vie du prêtre béninois. Il faut prioriser les initiatives solidaires, la vision d'ensemble. Nous devons travailler à mettre en place des structures au service de tous, et non au service de quelques-uns et éviter le « chacun pour soi ». Avoir un « chez-soi », c'est normal. Il faut avoir des garanties sécuritaires, mais il ne faut pas que ce soit au détriment des autres.

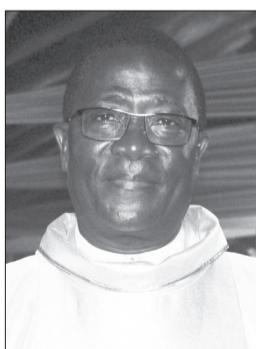
« Il faudra commencer par la solidarité »



Mgr Coffi Roger Anoumou
Évêque de Lokossa

Le sujet des conditions de vie matérielles et sanitaires est une grande préoccupation pour tous les évêques du Bénin. Dans la réalité, c'est dur. Il n'y aura pas de miracle qui tombe du ciel. Nous sommes invités à l'action. Il faudra commencer par la solidarité, la mise en commun et la redistribution. Nous sommes dans une Église synodale qui nous invite à travailler ensemble.

« Restez dans la fraternité jusqu'au bout »



Père Fortuné Gonsallo
Délégué national
adjoint de l'Ucb

Je voudrais prodiguer trois conseils aux nouveaux prêtres que nous avons accueillis au cours de cette 7^e Assemblée provinciale. Le premier se résume dans ces paroles que l'évêque prononce à l'ordination lors de la remise du calice et de la paterne : « Recevez l'offrande du peuple saint pour la présenter à Dieu ! Ayez conscience de ce que vous ferez ! Imitez dans votre vie ce que vous accomplirez par ces rites, et conformez-vous aux mystères de la Croix du Seigneur ! ».

Ces paroles nous font prendre conscience que nous « manipulons » quelque chose de grand. Le deuxième conseil est une invitation à la prudence par rapport à tout ce qui peut être filmé, photographié et dit. Puisque tout cela peut être utilisé pour détruire. Que tout ce que vous allez faire dans ce sens découle d'une opportunité. Le troisième point est une invitation à croire à la fraternité sacerdotale. La fraternité est une réalité de fait, alors que l'amitié est un choix. Ne soyez pas découragés par ce que vous entendez ou par les expériences que vous ferez. Restez dans la fraternité jusqu'au bout.

7^e ASSEMBLÉES PROVINCIALES DE L'UNION DU CLERGÉ BÉNINOIS

► Les grandes résolutions

Communiqué final-Province ecclésiastique de Parakou

(Extraits)

Au terme de la 7^e Assemblée provinciale de l'Union du Clergé béninois à Djougou, les prêtres réunis au Centre pastoral Saint Ambroise de Djougou ont pris les résolutions suivantes :

- Considérant que le prêtre, homme de Dieu, consacré par l'onction sacerdotale et envoyé pour servir le peuple de Dieu, est avant tout un homme, osons le dire, un homme comme les autres, et en même temps un homme au service des autres,

- Considérant que cet homme-prêtre a des besoins et que la réussite de sa vie d'homme et de prêtre dépend en grande partie de la satisfaction de ses besoins fondamentaux : se soigner, se nourrir, se loger, s'instruire et se vêtir,

- Considérant que le prêtre a besoin d'une bonne couverture sanitaire, d'être en bonne santé et de bien se soigner quand il est malade, pour mieux travailler,

- Considérant que le prêtre a besoin d'un minimum vital pour se mettre à l'abri du besoin et mieux se concentrer sur sa mission,

- Considérant que le prêtre, comme un médecin, a besoin des outils nécessaires à sa mission pour mieux servir ses frères et sœurs en humanité,

- Considérant l'urgence de la recherche des ressources matérielles et financières indispensables à la mission et la nécessaire implication de tout le peuple de Dieu,

- Considérant l'urgence d'une assurance santé obligatoire pour tous les prêtres,

- Considérant l'urgence d'inscrire tous les prêtres à la Caisse nationale de sécurité sociale,

L'Union du Clergé Béninois s'engage :

- à adresser à la Conférence épiscopale du Bénin un mémorandum rassemblant l'ensemble des mesures préconisées pour une amélioration des conditions sanitaires, matérielles et financières des prêtres,

- à une prise de conscience renouvelée de notre humanité, une humanité à préserver, à sauvegarder et à entretenir,

- à faire des bilans de santé réguliers pour prévenir et soigner les maladies avant qu'il ne soit trop tard,

- à mener une vie plus sobre en évitant les excès et les abus,

- à faire des exercices physiques réguliers pour prendre soin de leur santé,

- à cultiver entre prêtres un climat de confiance, d'amour et de charité.,

- à réduire les inégalités entre prêtres d'un même pays, d'un même diocèse et

d'une même paroisse,

- à combattre les germes d'individualisme et d'indifférence,

- à opérer une meilleure gestion des biens et des ressources qui leur sont confiés,

- à cultiver la transparence et la vérité en toute chose ; et à exorciser tout esprit de peur, de méfiance, de haine et de jalousie,

- à travailler à une plus grande solidarité entre tous les prêtres par la mise en commun des ressources, et travailler avec la Conférence épiscopale du Bénin pour la mise en place d'une péréquation qui prenne en compte l'ensemble des diocèses du Bénin,

- à établir des conditions favorables à l'accueil dans nos presbytères, des prêtres aînés dans la perspective de la construction d'une maison de retraite adéquate et spécialisée pour les prêtres âgées ou malades,

- à la création d'une assurance nationale de santé pour le clergé béninois,

- à la création de structures capables de générer des ressources matérielles et financières pour une Église moins dépendante des aides extérieures,

- à travailler à la proposition sur le plan national, d'un traitement financier mensuel basique pour tous les prêtres, des conditions pour une renonciation éventuelle des charges pastorales, et développer le projet de l'inscription de tous les prêtres à la sécurité sociale en vue de garantir une retraite décente.

Par ailleurs, l'Union du Clergé Béninois en Assemblée provinciale à Djougou adresse les recommandations suivantes :

- Aux autorités politico-administratives : de veiller, en cette année électorale, à l'organisation d'élections inclusives favorisant la participation de tous les Béninois et Béninoises, dans un climat apaisé. De continuer à veiller sur la sécurité de tous, surtout dans les diocèses les plus affectés, et à la préservation du territoire national.

- Aux fidèles laïcs : de poursuivre leur soutien spirituel en faveur des prêtres ; mais aussi leur soutien matériel aux prêtres qui sont à leur service. Aux chrétiens catholiques qui occupent de hautes fonctions politico-administratives, d'être acteurs et promoteurs de la vérité, de la justice et de la paix dans notre pays.

Djougou, le 22 janvier 2026

Père Mérimé YOKOSSI

Secrétaire National de l'Ucb

Communiqué final-Province ecclésiastique de Cotonou

(Extraits)

Au terme de la 7^e Assemblée provinciale de l'Union du Clergé Béninois à Ouidah, les prêtres réunis au Grand Séminaire Saint Gall, ont pris les résolutions suivantes :

- Considérant que le prêtre, homme de Dieu, consacré par l'onction sacerdotale et envoyé pour servir le peuple de Dieu, est avant tout un homme, osons le dire, un homme comme les autres mais pris au milieu d'eux, et en même temps un homme au service des autres,

- Considérant que cet homme-prêtre a des besoins et que la réussite de sa vie d'homme et de prêtre dépend en grande partie de la satisfaction de ses besoins fondamentaux : se soigner, se nourrir, se loger, s'instruire et se vêtir,

- Considérant que le prêtre a besoin d'une bonne couverture sanitaire, d'être en bonne santé et de bien se soigner quand il est malade, pour mieux travailler,

- Considérant que le prêtre a besoin d'un minimum vital pour se mettre à l'abri du besoin et mieux se concentrer sur sa mission,

- Considérant que le prêtre, comme un médecin, a besoin des outils nécessaires à sa mission pour mieux servir ses frères et sœurs en humanité,

- Considérant l'urgence de la recherche des ressources matérielles et financières indispensables à la mission et la nécessaire implication de tout le peuple de Dieu,

- Considérant l'urgence d'une assurance santé obligatoire pour tous les prêtres,

- Considérant l'urgence d'inscrire tous les prêtres à la Caisse nationale de sécurité sociale,

- Considérant que, faisant partie d'un même Corps, tous les prêtres devront prendre soin de ce Corps, comme l'indique d'ailleurs Saint Paul en 1Co 12, 17

L'Union du Clergé Béninois s'engage :

- à adresser à la Conférence épiscopale du Bénin un mémorandum rassemblant l'ensemble des mesures préconisées lors de cette Assemblée pour une amélioration des conditions sanitaires, matérielles et financières des prêtres,

- à une prise de conscience renouvelée de notre humanité, une humanité à préserver, à sauvegarder et à entretenir,

- à sensibiliser les prêtres de l'Union à faire des bilans de santé réguliers pour prévenir et soigner les maladies avant qu'il ne soit trop tard,

- à encourager le clergé à mener une vie plus sobre en évitant les excès et les abus de tous genres,

- à faire des exercices physiques réguliers pour prendre soin de leur santé,

- à cultiver entre prêtres un climat de confiance, d'amour et de charité,

- à réduire les inégalités entre prêtres d'un même pays, d'un même diocèse et d'une même paroisse,

- à combattre les germes d'individualisme et d'indifférence,

- à opérer une meilleure gestion des biens et des ressources qui leur sont confiés par une réelle traçabilité et une reddition de compte continue et vérifiable,

- à cultiver la transparence et la vérité en toute chose ; et à exorciser tout esprit de peur, de méfiance, de haine et de jalousie,

- à travailler à une plus grande solidarité entre tous les prêtres par la mise en commun des ressources et travailler avec la Conférence épiscopale du Bénin pour la mise en place d'une péréquation qui prenne en compte l'ensemble des diocèses du Bénin,

- à établir des conditions favorables à l'accueil dans nos presbytères des prêtres aînés dans la perspective de la construction d'une maison de retraite adéquate et spécialisée pour les prêtres âgées ou malades,

- à la création d'une assurance nationale de santé pour le clergé béninois,

- à la création de structures capables de générer des ressources matérielles et financières pour une Église moins dépendante des aides extérieures,

- à travailler à la proposition sur le plan national d'un traitement financier mensuel basique pour tous les prêtres, des conditions pour une renonciation éventuelle des charges pastorales et développer le projet de l'inscription de tous les prêtres à la sécurité sociale en vue de garantir une retraite décente.

Par ailleurs, l'Union du Clergé Béninois, en Assemblée Provinciale à Ouidah, adresse les recommandations suivantes :

- Aux autorités politiques et administratives : de continuer à tracer des chemins neufs pour assurer un minimum de bien-être commun à tous, de travailler au développement intégral de tout homme et de tout l'homme et surtout de veiller, en cette année électorale, à l'organisation d'élections inclusives favorisant la participation de tous les Béninois et Béninoises, dans le dialogue, pour un climat socio-politique apaisé. Enfin, de continuer à veiller sur la sécurité de tous, surtout dans les diocèses les plus affectés et à la préservation du territoire national.

- Aux fidèles laïcs : de poursuivre leur soutien spirituel en faveur des prêtres ; mais aussi de pourvoir au soutien matériel des prêtres qui sont à leur service. Aux chrétiens catholiques qui occupent de hautes fonctions politico-administratives d'être acteurs et promoteurs de la vérité, de la justice et de la paix dans notre pays.

Donné à la Basilique de Ouidah, le 05 février 2026

Père Mérimé YOKOSSI

Secrétaire National de l'Ucb

Parole de Dieu

Avant d'aller à la messe dominicale, le lecteur est invité à « préparer son dimanche » en lisant plusieurs fois durant la semaine les 4 textes de la liturgie. Lire et relire, encore et encore. Car rien n'est plus important pour le chrétien que la Parole de Dieu !

PREMIÈRE LECTURE - GN 2, 7-9 ; 3, 1-7a

Le Seigneur Dieu modela l'homme avec la poussière tirée du sol ; il insuffla dans ses narines le souffle de vie, et l'homme devint un être vivant. Le Seigneur Dieu planta un jardin en Éden, à l'Orient, et y plaça l'homme qu'il avait modelé. Le Seigneur Dieu fit pousser du sol toutes sortes d'arbres à l'aspect désirable et aux fruits savoureux ; il y avait aussi l'arbre de vie au milieu du jardin, et l'arbre de la connaissance du bien et du mal. Or le serpent était le plus rusé de tous les animaux des champs que le Seigneur Dieu avait faits. Il dit à la femme : « Alors, Dieu vous a vraiment dit : 'Vous ne mangerez d'aucun arbre du jardin ? » La femme répondit au serpent : « Nous mangeons les fruits des arbres du jardin. Mais, pour le fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, Dieu a dit : 'Vous n'en mangerez pas, vous n'y toucherez pas, sinon vous mourrez.' » Le serpent dit à la femme : « Pas du tout ! Vous ne mourrez pas ! Mais Dieu sait que, le jour où vous en mangerez, vos yeux s'ouvriront, et vous serez comme des dieux, connaissant le bien et le mal. » La femme s'aperçut que le fruit de l'arbre devait être savoureux, qu'il était agréable à regarder et qu'il était désirable, cet arbre, puisqu'il donnait l'intelligence. Elle prit de son fruit, et en mangea. Elle en donna aussi à son mari, et il en mangea. Alors leurs yeux à tous deux s'ouvrirent et ils se rendirent compte qu'ils étaient nus.

PSAUME Ps 50 (51)

Pitié pour moi, mon Dieu, dans ton amour,
selon ta grande miséricorde, efface mon péché.
Lave-moi tout entier de ma faute,
purifie-moi de mon offense.

Oui, je connais mon péché,
ma faute est toujours devant moi.
Contre toi, et toi seul, j'ai péché,
ce qui est mal à tes yeux, je l'ai fait.

Crée en moi un cœur pur, ô mon Dieu,
renouvelle et raffermis au fond de moi mon esprit.
Ne me chasse pas loin de ta face,
ne me reprends pas ton esprit saint.

Rends-moi la joie d'être sauvé ;
que l'esprit généreux me soutienne.
Seigneur, ouvre mes lèvres,
et ma bouche annoncera ta louange.

DEUXIÈME LECTURE - RM 5, 12-19

Frères, nous savons que par un seul homme, le péché est entré dans le monde, et que par le péché est venue la mort ; et ainsi, la mort est passée en tous les hommes, étant donné que tous ont péché. Avant la loi de Moïse, le péché était déjà dans le monde, mais le péché ne peut être imputé à personne tant qu'il n'y a pas de loi. Pourtant, depuis Adam jusqu'à Moïse, la mort a établi son règne, même sur ceux qui n'avaient pas péché par une transgression semblable à celle d'Adam. Or, Adam préfigure celui qui devait venir. Mais il n'en va pas du don gratuit comme de la faute. En effet, si la mort a frappé la multitude par la faute d'un seul, combien plus la grâce de Dieu s'est-elle répandue en abondance sur la multitude, cette grâce qui est donnée en un seul homme, Jésus-Christ. Le don de Dieu et les conséquences du péché d'un seul n'ont pas la même mesure non plus : d'une part, en effet, pour la faute d'un seul, le jugement a conduit à la condamnation ; d'autre part, pour une multitude de fautes, le don gratuit de Dieu conduit à la justification. Si, en effet, à cause d'un seul homme, par la faute d'un seul, la mort a établi son règne, combien plus, à cause de Jésus-Christ et de lui seul, régneront-ils dans la vie, ceux qui reçoivent en abondance le don de la grâce qui les rend justes. Bref, de même que la faute commise par un seul a conduit tous les hommes à la condamnation, de même l'accomplissement de la justice par un seul a conduit tous les hommes à la justification qui donne la vie. En effet, de même que par la désobéissance d'un seul être humain la multitude a été rendue pécheresse, de même par l'obéissance d'un seul la multitude sera-t-elle rendue juste.

Premier dimanche de Carême Année A

(22 février 2026)

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT MATTHIEU 4, 1-11

En ce temps-là, Jésus fut conduit au désert par l'Esprit pour être tenté par le diable. Après avoir jeûné quarante jours et quarante nuits, il eut faim. Le tentateur s'approcha et lui dit : « Si tu es Fils de Dieu, ordonne que ces pierres deviennent des pains. » Mais Jésus répondit : « Il est écrit : L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. » Alors le diable l'emmène à la Ville Sainte, le place au sommet du Temple et lui dit : « Si tu es Fils de Dieu, jette-toi en bas ; car il est écrit : Il donnera pour toi des ordres à ses anges, et : Ils te porteront sur leurs mains, de peur que ton pied ne heurte une pierre. » Jésus lui déclara : « Il est encore écrit : Tu ne mettras pas à l'épreuve le Seigneur ton Dieu. » Le diable l'emmène encore sur une très haute montagne et lui montre tous les royaumes du monde et leur gloire. Il lui dit : « Tout cela, je te le donnerai, si, tombant à mes pieds, tu te prosternes devant moi. » Alors, Jésus lui dit : « Arrière, Satan ! car il est écrit : C'est le Seigneur ton Dieu que tu adoreras, à lui seul tu rendras un culte. » Alors le diable le quitte. Et voici que des anges s'approchèrent, et ils le servaient.

Étude biblique

PREMIÈRE LECTURE - GN 2, 7-9 ; 3, 1-7a

Dire que l'arbre de la connaissance du bonheur et du malheur est réservé à Dieu, c'est dire que Dieu seul connaît ce qui fait notre bonheur ou notre malheur ; vouloir manger à tout prix du fruit de cet arbre interdit, c'est prétendre déterminer nous-mêmes ce qui est bon pour nous : la mise en garde « Vous n'en mangerez pas, vous n'y toucherez pas, sinon vous mourrez » indiquait bien qu'il s'agissait là d'une fausse piste.

PSAUME Ps 50 (51)

Seigneur, ouvre mes lèvres et ma bouche annoncera ta louange ; certains ont reconnu ici la première phrase de la Liturgie des Heures, chaque matin ; effectivement, elle est tirée du psaume 50. À elle seule, elle est toute une leçon : la louange, la reconnaissance ne peuvent naître en nous que si Dieu ouvre nos coeurs et nos lèvres.

DEUXIÈME LECTURE - RM 5, 12-19

Si nous relisons le récit de la Genèse, nous pouvons noter que, intentionnellement, l'auteur n'avait pas donné de prénoms à l'homme et à la femme ; il disait « le Adam » qui veut dire « le terrestre », « le poussiéreux » ; en ne leur donnant pas de prénoms, il voulait nous faire comprendre que le drame d'Adam n'est pas l'histoire d'un individu particulier, elle est l'histoire de chaque homme depuis toujours.

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON SAINT MATTHIEU 4, 1-11

En quelques mots, Matthieu vient de nous rappeler tout le mystère de la personne de Jésus ; et c'est lui, précisément Messie sauveur, serviteur qui va affronter le Tentateur. Comme son peuple, quelques siècles auparavant, il est emmené au désert ; comme son peuple, il connaît la faim ; comme son peuple, il doit découvrir quelle est la volonté de Dieu sur ses fils ; comme son peuple, il doit choisir devant qui se prosterner.



Pour participer à l'animation de cette rubrique,
appelez le 01 95 68 39 07 / 01 21 32 12 07

COMPRENDRE LA PAROLE

Père Antoine TIDJANI

BIBLISTE

6^e dimanche temps ordinaire-A

La nouvelle pratique de la Loi apportée par le Christ



Dieu a créé l'homme libre. Il a balisé ses pas avec des lois pour qu'en connaissance de cause et en toute liberté, il puisse choisir entre le bien et le mal. Entre la Loi de Moïse et la Loi nouvelle de Jésus, l'évangile d'aujourd'hui établit ce que les exégètes appellent les antithèses. L'évangile de Matthieu s'est adressé aux communautés chrétiennes de Palestine et de Syrie qui jadis pratiquaient le Judaïsme. Bien de questions se posèrent quand ces anciens disciples des scribes ou partisans des pharisiens étaient devenus chrétiens. Fallait-il faire évoluer ou conserver simplement la tradition telle qu'elle a été constituée depuis Moïse ? Le Christ donne une réponse claire. Sans rien abolir, Il est venu donner un souffle nouveau qui enseigne la vraie justice ; celle qui doit surpasser la justice des scribes et des pharisiens.

La nouvelle justice qui demande un effort de surpassement de l'ancienne

Au sens biblique, l'homme juste, c'est celui qui est en plein accord avec ce que Dieu veut que l'on soit. Le sermon de Jésus veut faire vivre la nouvelle justice sur les différents horizons où le péché niche dans le cœur de l'homme : la violence, le rapport avec le sexe et le rapport avec la vérité.

- La violence est l'un des traits caractéristiques de toutes les sociétés humaines. Elle décime et détruit tout sur son passage. Dans le monde biblique, elle est présente partout. Moïse n'était pas du reste ; lui qui a tué un Égyptien (*Ex 2,8*). Pour maîtriser ce flot qui se déchaîne du cœur de l'homme, la Loi de Moïse a pris des précautions contre le meurtre. Tout meurtrier doit répondre au tribunal. Il est remarquable que dans la Loi nouvelle de Jésus, l'homme qui se met en colère contre son frère est aussi jugé comme un meurtrier. Selon Jésus, sont aussi passibles de peine tous ceux qui insultent leurs frères, les maudissent et tous ceux qui gardent rancune. Jésus éclaire le thème de la violence qui est un mal venant de l'intérieur de l'homme. Avant de se produire à l'extérieur comme une catastrophe irréparable, la violence est d'abord un sentiment négatif qui ronge le cœur du violent et qui se manifeste par des regards ravageurs, des langues qui ne savent que parler mal du frère et qui, en somme, tuent socialement celui-ci ou même physiquement, en le conduisant, à petits feux, soit à la dépression, soit au manque de confiance en soi. Nos sociétés sont de plus en plus remplies de femmes et d'hommes hargneux qui passent le clair de leur existence à fixer leur attention sur les gens, à calculer leurs pas et leurs moindres gestes, voulant toujours tirer le négatif de la masse de leurs bonnes œuvres, pour les réduire à leur plus simple expression au milieu des autres hommes. Que de meurtriers se laissent ainsi identifier ! Jésus dans ses antithèses, nous parlera aussi du rapport au sexe et du rapport à la vérité.

- Le rapport au sexe : Jésus aborde les rapports entre l'homme et la femme sous un jour plus profond. Le rapport sexuel en dehors du mariage ou par infidélité à la foi conjugale ou contre le vœu de chasteté, est un péché. Mais avant cet acte concret, la vraie racine du péché a été le regard de désir. Jésus nous exhorte à vivre loin du péché sexuel en éduquant nos regards qui sont des fenêtres qui s'ouvrent sur l'âme.

- Le rapport à la vérité : L'homme trompe souvent l'homme en prenant Dieu à témoin. Les rapports interpersonnels sont marqués par le mensonge bien enrobé dans une apparence scintillante de vérité. Jésus nous fait comprendre aujourd'hui que l'espace de la communication est un espace sacré où l'homme doit s'efforcer d'être simplement un homme de parole, sans flux de mots supplémentaires. Que le oui soit oui, et que le non soit non.

Dans ma vie

Suis-je conscient que ma colère contre un homme fait déjà de moi son meurtrier ?

À méditer

L'éducation du regard est un remède contre le péché sexuel.

(Si 15, 15-20, 1 Co 2, 6-10 ; Mt 5, 17-37)

Un cœur qui écoute

La Parole aimable de Dieu dans l'épreuve

La Parole, dans un contexte chrétien, désigne la proclamation de la foi, s'appuyant sur les promesses de Dieu pour surmonter les épreuves. La parole qui vient du cœur paisible est la plus grande victoire, souvent remportée sur son propre cœur et ses faiblesses.

Le Seigneur rend sûre la marche des humains à travers sa Parole et son amour. Les humains font des projets mais c'est Dieu qui prend la décision.

Une parole aimable est une expression de gentillesse, de courtoisie et de bienveillance qui vise à faire plaisir et à favoriser de bonne relation. Ces paroles sont douces et agissantes comme un encouragement apportant du réconfort et améliorant la communication.

La parole aimable, ou le fait d'être aimable est essentielle pour créer un environnement positif et chaleureux, surtout dans nos familles, les couples, dans nos lieux de travail etc.

Partout où nous passons, nous devons porter cette parole aimable et protectrice qui est la présence de Dieu. Avec sa Parole, nous pouvons vaincre toute épreuve. Comme le dit St Augustin dans son homélie pour la fête de St Vincent le diacre : « que nul ne présume donc de son cœur, quand il prononce la parole ; que nul ne se confie à ses forces quand il subit l'épreuve ». En effet, lorsque nous disons sagement de bonnes choses, notre sagesse vient de Dieu, et lorsque nous souffrons courageusement de mauvaises choses, notre patience vient de lui. Dans le désert, Jésus a vaincu l'orgueilleux, c'est-à-dire le Tentateur. Nous aussi, dans le désert de nos quotidiens, nous devons protéger notre vie de foi, ainsi que la vie et la dignité de nos frères et sœurs.

Chers amis, voici une petite histoire d'un jeune couple pauvre. L'homme x et la femme y travaillent dans la même maison religieuse. L'homme aide pour les travaux champêtres et la femme aide pour les travaux ménagers. Un jour arriva, la responsable demanda à l'homme de lui cueillir des fruits mûrs et non mûrs sur un arbre. L'homme a cherché beaucoup de fruits (environ 4 à 5 paniers) et les a déposés.

Ensuite, il partit pour son travail. Plus tard, la responsable occupée envoya une commission à la femme de lui laver les fruits qu'il avait cherchés.

Arrivée là où se trouvèrent les fruits, la femme vit beaucoup de fruits verts. Ne sachant pas ce qui a été dit à son mari, elle commença à se plaindre. Comment se fait-il, qu'il ait gaspillé les fruits d'autrui, en cueillant des fruits non mûrs. Et si on remarquait l'abondance des fruits non mûrs cueillir, on pourrait le renvoyer. Pour protéger son mari, elle triait les fruits non mûrs qu'elle voyait et les cachait. Quand la responsable arriva, elle commença à couper les fruits avec elle. Parlant avec elle, la responsable montra à cette femme un fruit vert coupé et dont l'intérieur était mûr : « regarde comment Dieu est merveilleux et que sa Parole rend la vie à toute chose ». Voyant comment la responsable s'émerveillait, la femme s'étonna et alla faire sortir les fruits non mûrs qu'elle avait caché et les montra à la responsable en racontant tout ce qu'elle avait pensé et fait pour protéger son mari.

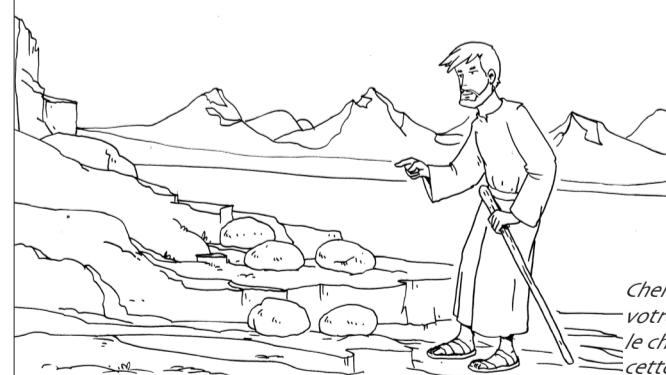
Seigneur, mets sur nos lèvres la parole qui sauve.

Bakhita

enfants+

Image à colorier, phrase à mémoriser

« Tu ne mettras pas à l'épreuve le Seigneur ton Dieu ».



Chers enfants, prenez votre Bible et retrouvez le chapitre et le verset de cette phrase de l'Évangile de Saint Matthieu



LA DIPLOMATIE DU SAINT-SIÈGE

Héritage d'une longue tradition

La diplomatie du Saint-Siège constitue l'une des institutions les plus anciennes et les plus originales de l'histoire des relations internationales. Héritière d'une tradition qui remonte aux premiers siècles du christianisme, elle s'est progressivement affirmée comme un acteur moral, spirituel et juridique de la scène internationale, capable de conjuguer la défense des principes évangéliques avec la recherche d'un ordre mondial juste et pacifique.

Ambassadeur Théodore C. LOKO (à la retraite)
ENSEIGNANT-CHERCHEUR

En dépit des transformations géopolitiques et culturelles de l'époque contemporaine, cette diplomatie demeure un point d'équilibre singulier entre continuité historique et innovation institutionnelle. L'étude de ses origines, de ses évolutions, ainsi que de ses missions multiples, permet de comprendre son importance actuelle dans un monde fragmenté où la recherche de paix, de dialogue et de coopération prend une dimension urgente.

Une Institution enracinée dans l'histoire longue de l'Église

La diplomatie pontificale ne naît pas d'un projet politique au sens strict, mais d'une mission spirituelle: celle de l'unité, de la paix et de la communion. Les fondements de la diplomatie du Saint-Siège prennent forme dans les premiers siècles du christianisme, lorsque les évêques de Rome interviennent pour arbitrer des conflits doctrinaux ou disciplinaires entre les communautés chrétiennes. La fonction primatiale du Pape, affirmée dès les Pères de l'Église, confère une autorité particulière qui engendre progressivement des mécanismes de médiation et d'intercession.

Ce rôle spirituel se transforme en rôle diplomatique lorsque l'Église devient une force structurante de l'espace sociopolitique, notamment après l'édit de Milan (313) et la conversion de Constantin. À partir du IV^e siècle, le siège romain entretient des relations avec les empereurs, les rois barbares, puis les pouvoirs émergents en Occident. Les papes Léon le Grand et Grégoire le Grand illustrent de manière exemplaire, l'origine de cette diplomatie : correspondances avec les Souverains, missions de négociation, arbitrages entre communautés, interventions dans les conflits territoriaux.

Le Moyen Âge voit la diplomatie pontificale se structurer institutionnellement. Les légats pontificaux, envoyés spéciaux du pape, parcourent l'Europe pour rétablir la paix, résoudre les litiges, représenter Rome dans les conciles ou auprès des souverains. À partir du XII^e siècle, la Curie romaine développe un véritable appareil diplomatique : chancellerie, notaires, réseau de correspondances, tribunaux canoniques. La création des nonciatures permanentes au

XV^e et XVI^e siècles, notamment aux Venise, en Espagne et en France, marque l'entrée du Saint-Siège dans la diplomatie moderne. Le Saint-Siège devient alors l'un des premiers acteurs à adopter la diplomatie permanente, un siècle avant que les États européens ne l'institutionnalisent au Congrès de Westphalie (1648) ou au Congrès de Vienne (1815). Cette antériorité témoigne de la capacité de l'Église à anticiper les évolutions structurelles des relations internationales.

Évolution de la diplomatie pontificale

La diplomatie du Saint-Siège a évolué au gré des transformations du système international. Si l'époque moderne est marquée par les tensions entre le pouvoir temporel des papes et les États naissants, l'époque contemporaine, surtout après 1870, voit la consolidation d'une diplomatie spirituelle dégagée de la gestion d'un vaste territoire. Avec la disparition des États pontificaux, la diplomatie du Saint-Siège devient plus clairement une diplomatie de principe, fondée sur le magistère moral plutôt que sur des intérêts géopolitiques directs.

Le XX^e siècle consacre cette transformation. Après les crises du totalitarisme et les deux guerres mondiales, la voix du Saint-Siège s'impose comme une force de modération, de droit et de défense de la dignité humaine. La signature des Accords du Latran (1929) avec l'Italie donne au Saint-Siège une base juridique stable, alors que son entrée progressive dans les Organisations internationales – statut d'observateur permanent à l'Onu en 1964, participation active aux conférences sur le désarmement, la migration, la santé, le développement – confirme son rôle global.

Le Concile Vatican II (1962-1965) marque un tournant en articulant une vision renouvelée de la présence de l'Église dans le monde. La Constitution *Gaudium et Spes* souligne la responsabilité de l'Église envers l'humanité, et l'importance du dialogue avec les peuples et les nations. La diplomatie pontificale s'ouvre davantage aux enjeux sociaux, économiques et humains, intégrant les droits fondamentaux, la solidarité internationale et la paix comme piliers de son action.

Ce qui distingue la diplomatie du Saint-Siège dans l'ordre mondial contemporain, c'est son caractère non étatique au sens classique, bien qu'il soit sujet international reconnu. Son



Théodore C. Loko

action n'est pas déterminée par la recherche ou la promotion d'intérêts économiques, militaires ou territoriaux. Elle repose plutôt sur:

- la défense universelle de la dignité de la personne humaine ;
- la promotion du bien commun global ;
- la non-violence et la priorité du dialogue ;
- l'attention aux populations vulnérables ;
- la cohérence éthique inspirée de la Doctrine sociale de l'Église.

Cette position « extra-catégorielle » offre au Saint-Siège une capacité d'accès et d'écoute unique, permettant la médiation dans des contextes où les États échouent en raison de leurs intérêts divergents. La pratique diplomatique des pontificats contemporains – Jean XXIII et la crise des missiles, Jean-Paul II et la transition pacifique de l'Europe de l'Est, Benoît XVI et le dialogue interculturel, François et la médiation entre Cuba et les États-Unis – illustre l'impact global de cette mission.

Les missions de la diplomatie du Saint-Siège

Les missions de la diplomatie pontificale s'organisent autour de trois grands axes : l'action interétatique, la mission ecclésiale, et les interventions caritatives et humanitaires. Chaque dimension correspond à une facette essentielle de l'identité du Saint-Siège comme acteur spirituel et politique.

La diplomatie interétatique: relations internationales et recherche de la paix. Le Saint-Siège entretient aujourd'hui des relations diplomatiques avec près de 184 États. Ses interventions interétatiques se caractérisent par plusieurs fonctions :

Représentation internationale. Les nonces apostoliques jouent un rôle similaire à celui des ambassadeurs : représentation auprès des Gouvernements, participation aux cérémonies officielles, transmission des

positions du pape et de la Secrétairerie d'État. Le Saint-Siège participe également comme Observateur à de nombreuses organisations internationales.

Médiation et résolution des conflits. Les papes ont souvent agi comme médiateurs impartiaux. Quelques exemples emblématiques :

- Médiation entre l'Argentine et le Chili dans le conflit du Canal Beagle (1978-1984).

- Facilitation du rapprochement entre Cuba et les États-Unis sous le pontificat du pape François.

- Interventions dans les processus de paix en Colombie, au Soudan du Sud, en Centrafrique.

L'objectif est toujours le même: désamorcer la violence, privilégier le dialogue, encourager des solutions justes et durables.

Promotion du Droit international et de la coopération multilatérale. Le Saint-Siège insiste sur :

- le désarmement nucléaire,
- la lutte contre la pauvreté,
- la migration humaine et ordonnée,
- la protection de l'environnement (*Laudato si'*),
- la liberté religieuse,
- les droits humains.

Sa diplomatie se fonde sur l'idée que le Droit doit primer sur la force, et que les institutions internationales doivent être renforcées pour garantir la paix.

La mission ecclésiale : unité, communion et gouvernance interne

La diplomatie du Saint-Siège n'est pas seulement tournée vers les États ; elle remplit aussi une fonction interne essentielle au service de l'Église universelle.

Nomination et coordination des évêques. La nonciature sert de lien entre le pape et les Églises locales. Le nonce examine la situation pastorale, consulte les fidèles, transmet les propositions pour les nominations épiscopales, et sert d'interlocuteur privilégié des Conférences épiscopales.

Protection de la liberté religieuse. L'une des priorités constantes est d'assurer l'espace d'expression des communautés chrétiennes, notamment dans les pays où les minorités religieuses sont vulnérables. La diplomatie pontificale œuvre pour la reconnaissance juridique des Églises, la liberté de culte, la protection des institutions éducatives et caritatives.

Dialogue interreligieux et œcuménique. La diplomatie du Saint-Siège favorise les rencontres entre traditions religieuses,

notamment avec les orthodoxes, les protestants, le Judaïsme et l'Islam. Ces relations diplomatiques sont essentielles pour réduire les tensions interreligieuses, prévenir la radicalisation et promouvoir une culture de paix.

Les missions caritatives et humanitaires

Enfin, la diplomatie pontificale s'exprime de manière exemplaire dans son engagement humanitaire.

Action des organismes caritatifs catholiques. Le réseau *Caritas Internationalis*, la Mission catholique auprès des migrants, les Ordres hospitaliers, les Ong religieuses – tous déployés dans plus de 200 pays et territoires – constituent une force humanitaire mondiale sans équivalent. Leur vocation est de porter assistance aux plus vulnérables, sans distinction.

Diplomatie humanitaire. La Secrétairerie d'État et les nonciatures interviennent lors de catastrophes, conflits et crises humanitaires pour faciliter l'accès de l'aide, négocier des couloirs humanitaires, dénoncer les violations des droits fondamentaux. Cette action s'appuie sur le principe évangélique de l'option préférentielle pour les pauvres.

Plaidoyer pour la justice sociale. Les papes ont constamment porté des questions sociales sur la scène mondiale :

- lutte contre la faim,
- justice économique,
- respect de la création,
- éthique du développement,
- protection des enfants et des personnes déplacées.

La diplomatie humanitaire du Saint-Siège se déploie ainsi comme une extension de la mission pastorale: défendre la vie et la dignité de chaque personne.

Au regard de ce qui précède, la diplomatie du Saint-Siège, loin d'être une simple survivance historique, constitue une force vivante et dynamique dans les relations internationales contemporaines.

Son origine profondément enracinée dans l'histoire et la théologie de l'Église, son évolution en faveur de la paix et du bien commun, ainsi que la diversité de ses missions – interétatique, ecclésiale, humanitaire – en font un acteur unique au service de l'humanité. Dans un monde dominé par les intérêts stratégiques et les rivalités de puissance, la diplomatie pontificale rappelle la possibilité d'une autre logique : celle du dialogue, du respect, de la solidarité et de la dignité humaine.



ÊTRE CHRÉTIEN AUTREMENT

Lecture théologique, patristique et interculturelle de Mgr Adoukonou

Ce témoignage est un hommage à Mgr Barthélémy Adoukonou entré dans la lumière du Christ le 27 octobre 2025, en reconnaissance à son immense œuvre théologique. Les auteurs proposent une herméneutique à partir de l'héritage interculturel laissé à l'Église.

Norbert TONOUKOUEN
ENSEIGNANT À LA
RETRAITE &
Père Renaud ADJAHO

Selon la Tradition la plus ancienne de l'Église, toute vie donnée devient un lieu théologique, un espace où Dieu a laissé une trace lisible pour qui consent à la contemplation. « Tout homme est une histoire sacrée » : cette affirmation n'est pas seulement poétique ; elle est profondément patristique. Les Pères de l'Église n'ont cessé de lire les existences humaines comme des icônes en mouvement, où se laissent

discerner les chemins du Verbe dans l'Histoire. La figure de Mgr Adoukonou s'inscrit précisément dans cette lignée : une vie qui ne se comprend pas par simple biographie, mais par déchiffrement symbolique, ecclésial et culturel.

Une existence configurée au mystère de l'incarnation

J'ai aperçu le Père Adoukonou pour la première fois avant 1963 à Sinwé-Lègo. Il n'était pas encore ordonné, mais déjà vêtu de la soutane. Ce détail n'est pas qu'anecdote. Dans la tradition patristique, le vêtement n'est jamais neutre : il signifie une appartenance



Armoiries de Mgr Barthélémy Adoukonou

eschatologique, une orientation de toute la personne vers le Royaume. Ses passages ultérieurs – au Petit Séminaire de Ouidah, à Bohicon, à Djamé, à l'Institut Pontifical Jean-Paul II – révèlent une constante : une pédagogie profondément incarnée, où la transmission de la foi ne s'effectue jamais par simple répétition de formules, mais par immersion dans des images, des récits, des chants, des analogies tirées du terroir. Cette méthode rejette l'intuition de Saint Grégoire de Nazianze : « Ce qui n'est pas assumé n'est pas sauvé ». Le Père Adoukonou ne s'est jamais contenté d'annoncer un Christ désincarné ; il a travaillé à ce que le Christ assume réellement les langues, les rythmes, les structures mentales et symboliques de son peuple. L'analogie du pays debout, livrée d'abord en Fongbé soutenu avant toute traduction française, n'est pas un simple procédé pédagogique. Elle constitue une véritable catéchèse cosmologique, au sens des Pères grecs, pour qui la création entière est une pédagogie de Dieu.

Vatican II comme "kairos" africain

L'épisode fondateur de Bohicon, lors de la Journée mondiale missionnaire de 1970, marque un tournant théologique décisif. Le « scandale » provoqué par le premier geste d'inculturation manifeste une tension constitutive de l'histoire de l'Église : celle qui oppose la sécurité des formes héritées à la fécondité du souffle de l'Esprit. Le Père Adoukonou n'agissait pas en rupture avec l'Église, mais en fidélité radicale à Vatican II, notamment à *Sacrosanctum Concilium* et *Gaudium et Spes*, qui reconnaissent explicitement la légitimité des cultures comme lieux de révélation et de réception de l'Évangile. L'explication patiente des événements conciliaires, du voyage à Rome en 1963 de nos

premiers évêques, du pèlerinage du Pape à Kampala en 1969, révèle une conscience ecclésiale aiguë : l'Afrique n'est pas une périphérie à évangéliser, mais un sujet théologique à part entière. De cette conscience naît *Méwihwendo* – Sillon Noir, non pas comme simple mouvement culturel, mais comme ecclésiologie incarnée, où la foi chrétienne retrouve une chair africaine sans perdre son universalité.

"Méwihwendo" - Sillon Noir et Pentecôte

L'alphabétisation en Fongbé, la traduction des Saintes Écritures, la chorale *Hanyé*, le théâtre biblique, la mise en rythme traditionnel de l'Aube Nouvelle... Tout cela participe d'un même geste théologique. Il s'agit de refaire l'expérience de la Pentecôte, où chacun entend l'unique Parole «dans sa propre langue» (Ac 2,6). Les Pères syriaques affirmaient que l'Esprit Saint « aime les langues humaines ». *Méwihwendo* incarne cette conviction : la culture n'est pas un obstacle à la foi, mais sa condition d'hospitalité. Les acteurs tels que les Pères Barthélémy Adoukonou et Joseph Babatoundé, les catéchistes comme Mathias Agbakpoto et Jérôme Houégbélo, les membres influents du *Hanyé* tels qu'Antoine Adjaho, le couple Gaston Adjassoho et Innocent Kagbotémi ; Les Sages Intellectuels Communautaires comme René Akanzan, constituent la cheville ouvrière, une véritable *ecclesia* locale, au sens fort, où la distinction entre liturgie, culture, éducation et vie sociale s'efface au profit d'une vision unifiée de l'humain.

et la transmission. *Kokue kpo kɔ* signifie en Fongbé que le régime de bananes est mûr. À cette occasion, l'arbre ploie, mais les rejetons surgissent. Cette image rejoint la théologie johannique du grain de blé (Jn 12,24). La fécondité passe par la disparition visible. *Méwihwendo*, Notre-Dame de l'Inculturation, le *Hanyé*, le Site spirituel d'Avogbanna, ceux de Hanhonou, du palais royal d'Agonglo et de Mathias Agbakpoto sont autant de rejetons vivants. L'Inculturation n'est pas un acquis figé, mais une tradition vivante.

La calebasse, la Croix et le cœur transpercé. La calebasse fermée du roi Houégbadja est l'archétype africain du mystère. Elle rejoint, par une étonnante convergence, la *disciplina arcana* des premiers siècles chrétiens, où les mystères n'étaient révélés qu'aux initiés. Le blason de Mgr Adoukonou, où la calebasse s'ouvre au niveau du cœur transpercé du Christ, constitue une véritable christologie symbolique africaine. Eau et sang : Baptême et Eucharistie, Église naissante, humanité réconciliée. Ici, la culture africaine n'est pas annexée au christianisme : elle est assumée, transfigurée et portée à son accomplissement.

Sa devise : une synthèse théologique

À l'injonction du Christ : « Allez dans le monde entier... (Mc 16, 15) » appuyée par : « Faites tout ce qu'il vous dira. (Jn 2, 5) » de la Vierge Marie, Mgr Adoukonou semble répondre par sa devise : « *Crescamus in Christi Omnia*. Faisons croître toutes choses en Christ ». Cette devise résume une théologie intégrale : rien de l'humain n'est exclu du Christ. Elle rejoint l'intuition paulinienne (Ep 4, 15), mais aussi la vision d'Irénée, d'Origène et de Maxime le Confesseur, pour qui le Christ récapitule toute chose. Après Vatican II, être chrétien africain ne consiste pas à imiter des formes importées, mais à laisser le Christ faire croître toutes choses, y compris les cultures, les mémoires, les symboles, dans la lumière pascale.

Mgr Barthélémy Adoukonou n'a pas cherché à être original. Il a cherché à être fidèle à l'Incarnation, fidèle à l'Église, fidèle à l'Afrique. Être chrétien autrement, ce n'est pas trahir la Tradition ; c'est la laisser respirer. Et lorsque la Tradition respire, elle engendre la vie.

LES SAINTS DE LA SEMAINE

Du 14 au 20 février 2026

14 février : Sts Cyrille (827-869), moine, et Méthode (825-885), évêque ; **15 février** : St Claude la Colombière (1641-1682), prêtre ; **16 février** : Ste Julienne ; **17 février** : St Alexis (1200-1310) ; **18 février** : Ste Bernadette Soubirous ; **19 février** : St Gabin ; **20 février** : Bienheureuse Aimée (v.1250), nièce de Ste Claire.

LA CROIX DU BÉNIN

Hebdomadaire Catholique

Autorisation N° 1221/MISP/DC/SG/DGAI/SCC
Édité par l'Imprimerie Notre-Dame : 01 BP 105 Cotonou (Bénin) ;
Tél : (+229) 01 21 32 12 07 / 01 47 20 20 00 / **Momo Pay** : 01 66 52 22 22 / 01 99 97 91 91

Email : contactcroixdubenin@gmail.com

Site : www.croixdubenin.bj

Compte : BOA-Bénin, 002711029308 ; ISSN : 1840 - 8184 ;

Directeur de publication : Abbé Michaël Gomé, gomemichael1@gmail.com, **Tél** : 01 66 64 14 95 ; **Directeurs adjoints** : Abbé Romaric Djohossou, romaricmahunan@gmail.com, **Tél** : 01 67 29 40 56 ; Abbé Didier Hounkpképin, didierhounkpképin@gmail.com, **Tél** : 01 96 83 56 66 ; Abbé Innocent Adovi, innocenzoverita@gmail.com, **Tél** : 01 95 90 69 72 ; **Rédacteur en chef** : Alain Sessou ; **Secrétaire de rédaction** : Florent Houessinon ; **Desk Politique** : Abbé Innocent Adovi ; **Desk Société** : Florent Houessinon ; **Desk Economie** : Alain Sessou ; **Desk Religion** : Abbé Didier Hounkpképin ; **Pao** : Bertrand F. Akplogan ; **Correcteur** : André K. Okanla

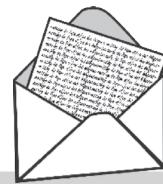
Publicité : Arsène Ogou

Correspondants : **Abomey** : Abbé Juste Yélouassi ; **Dassa** : Abbé Jean-Paul Tony ; **Djougou** : Abbé Brice Tchanhoun ; **Kandi** : Abbé Denis Kocou ; **Lokossa** : Abbé Nunayon Joël Bonou ; **Natitingou** : Abbé Servais Yantoukoua ; **Parakou** : Abbé Patrick Adjallala, osfs ; **Porto-Novo** : Abbé Joël Houégnou ; **N'Dali** : Abbé Aurel Tigo.

Abonnements : **Électronique** : 10.000 F CFA ; **Ordinaire** : 15.000 F CFA ; **Soutien** : 30.000 F CFA ; **Amitié** : 60.000 F CFA et plus ; **Bienfaiteurs** : 40.000 - 60.000 F CFA ; **France** : 100.000 F CFA, soit 150 euros.

IMPRIMERIE NOTRE-DAME

Directeur : Abbé Jean Baptiste Toupé ; jbac1806@gmail.com ;
Tél : 01 97 33 53 03
Tirage : 2.500 exemplaires.



FONDATION
CARDINAL BERNARDIN GANTIN
Servir Tout Homme

PRIX INTERNATIONAL CARDINAL BERNARDIN GANTIN SUR LES MEILLEURS DESSINS ÉCOLOGIQUES

Enfants Âgés de
5 à 18 ans



- SANS HANDICAP
- AVEC HANDICAP

Inscrivez-vous et envoyez vos dessins

du 11 Déc 2025 au
15 Février 2026

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE
POUR VOS CANDIDATURES



<http://www.fondationbernardingantin.org>

fondationbernardingantin@gmail.com

Bénin Abomey-Calavi/Arconville B.P: 491 Guinkomey

Fondation Cardinal Bernardin GANTIN

+229 01 57 57 81 01